



Intervention d'André Laignel,  
premier vice-président délégué de l'AMF,  
au colloque Claude Erignac, le 15 septembre 2016, à la Sorbonne

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de l'Association du corps préfectoral, Madame Erignac, Mesdames et Messieurs,

Merci d'avoir choisi ce thème de la République laïque, évidemment pertinent dans la période que nous vivons.

Merci d'y avoir associé l'AMF pour qui ce sujet est d'une actualité particulièrement forte.

En effet, la laïcité n'est pas seulement un principe constitutionnel porteur d'une organisation juridique qui repose pour l'essentiel sur la loi de 1905 à laquelle nous sommes fortement attachés, elle est aussi pour les maires à la fois élus de la République et agents de l'État, une préoccupation quotidienne qui doit se traduire dans la gestion des services que nous rendons aux citoyens.

En tant que principe général du droit, cette règle pour aussi fondamentale qu'elle soit, a été ces dernières décennies souvent ignorée mais aussi diversement interprétée ou affublée de qualificatifs divers et variés qui tous l'affaiblissaient.

Quant à ceux qui osaient encore y faire référence, ils étaient au mieux des passéistes, ou bien sans crainte du pléonasmе, des sectaires bornés.

La redécouverte actuelle, pour beaucoup, de la laïcité (même si des événements dramatiques y ont conduit), la conscience que son existence est une chance, un atout pour la France, sont positives.

Mais ne nous voilons pas la face, on assiste aussi à une tentative grave de dévoiement, certains essayant d'en faire une arme de discrimination religieuse, de division, de rejet. C'est-à-dire tout son contraire.

Un tel contexte nourrit la nécessité collective de la réaffirmation des principes qui la nourrissent, en particulier que tous les citoyens, athées, croyants et agnostiques, doivent jouir des mêmes droits et des mêmes devoirs dans le cadre de la République ; mais ce contexte nous impose aussi et surtout, sortant des simples proclamations, de lui donner force et vigueur au quotidien, bref de la faire vivre.

C'est ce constat d'un regrettable affaiblissement dû à l'indifférence ou porté par des accommodements plus ou moins graves, qui nous a conduits, dès Novembre 2014, donc avant les attentats de Janvier 2015, François BAROIN et moi-même, à proposer à l'AMF la mise en place d'un groupe de travail sur la laïcité.

Ce groupe de travail, il était conformément aux règles de l'Association des maires de France, paritaire politiquement, représentatif de tous les types de communes ; il avait une double mission : rappeler les fondements de la laïcité d'une part et, d'autre part, répondre aux interrogations et aux attentes des maires de plus en plus souvent confrontés à des demandes ou comportements posant questions.

Un an de travail, des dizaines d'auditions ...

Des philosophes, des historiens, des juristes, des représentants des forces spirituelles, des élus aussi, nationaux ou locaux...

Le Vade-mecum de l'AMF sur la laïcité sera prochainement adressé à tous les préfets. Associations, petite enfance, périscolaire, restauration, égalité filles-garçons, culture, sport, lieux de culte, neutralité des élus, des agents et bâtiments publics ... La santé.

Il n'est quasiment pas de sujets de la vie quotidienne qui ne soient concernés, à l'image de ce qu'est la gestion communale.

Rappeler le droit, les règles, la jurisprudence... Refuser les accommodements, voire les compromissions.

Un immense travail que nous continuons... sur le terrain, au jour le jour : actions symboliques, chartes locales...

Vous l'aurez compris, pour l'AMF, et l'immense cohorte des 500 000 élus locaux, qui ont en charge la République du quotidien et de la proximité, laïcité et République sont indissociables.

La laïcité porte en elle les trois piliers de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

Liberté de conscience, de penser, de créer, de s'exprimer sous toute les formes, y compris par le dessin, d'aimer ...

Égalité : les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit, égalité des droits et devoirs, égalité entre hommes et femmes, égalité des races, refus de toute discrimination...

Fraternité, cette condition du vivre ensemble ; solidarité, générosité: la laïcité en actes...

Ce destin lié qui unit République et laïcité, les pères de la loi de 1905 l'avait bien vu.

Jean JAURÈS : « Tout recul et toute somnolence de la République a été une diminution ou une langueur de la laïcité ; et tout progrès, tout réveil de la République, un progrès et un réveil de la laïcité. »

Ne doutez pas de l'engagement total de l'AMF pour, aux côtés des maires comme aux côtés de l'État, participer au réveil de laïcité et défendre cette valeur dont nous sommes fiers.

Porter haut et fort la laïcité, c'est rappeler cette fraternité qui advient dans le partage du meilleur de l'être humain, mais aussi de la liberté de conscience qui permet de juger en connaissance de cause et fonde ainsi la Citoyenneté sur une lucidité agissante.

Mettre la laïcité en œuvre au quotidien, c'est renforcer la République parce qu'elle porte en elle des forces incomparables d'émancipation, mais aussi cette concorde nationale dont notre Pays a tant besoin.

La République laïque, toujours et pour toujours ? Supprimer le point d'interrogation ?

Voilà un beau projet à partager, vous les préfets et hauts fonctionnaires, au nom de l'État et nous les maires de France forts de la confiance des citoyens.

Nous ne serons jamais trop pour y parvenir ».

André LAIGNEL